
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

RÈGLEMENT #889-23

La Municipalité de Piedmont a adopté le *Règlement #889-23 décrétant un emprunt et une dépense de 6 974 864 \$ pour des travaux de réhabilitation des chemins Avila et de la Montagne et imposant une taxe à l'ensemble* le 6 mars 2023.

Ledit règlement a été approuvé comme suit :

Avis de motion	6 février 2023
Dépôt de Projet de règlement	6 février 2023
Adoption du Règlement	6 mars 2023
Approbation par le MAMH	4 avril 2023
Entrée en vigueur	13 avril 2023

Ledit règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 4 avril 2023 est présentement disponible à l'hôtel de ville et quiconque est intéressé, peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00. Il entre en vigueur par le présent avis.

DONNÉ À PIEDMONT, CE 13^e JOUR DU MOIS DE MARS 2023.



Caroline Aubertin
Directrice générale et greffière-trésorière